

A transmettre à l'Administration Communale de OHEY, Place Roi Baudouin 80 à 5350 OHEY, à Mme MARECHAL (☎ 085/824.457) par courrier, par fax (085/61.31.28) ou déposé en nos bureaux.

## DEMANDE DE VERIFICATION D'IMPLANTATION

Vos Réf. : Permis n° PU... ../... ..

**Objet** : - Construction .....  
- Adresse du chantier .....  
- Cadastrée ..... division, section ..... n° .....

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Echevins,

Nous avons a implanté sur le terrain en cause les repères de la construction à réaliser, conformément au règlement communal d'urbanisme du 17 juin 2008 relatif à l'indication de l'implantation des constructions nouvelles.

Nous sollicitons la visite de votre délégué afin de procéder à la vérification de l'implantation.

**Nos coordonnées :**

Nom/Prénom : .....  
Adresse : .....  
N° de Tél. : .....

**Les coordonnées de notre architecte/géomètre :**

Nom/Prénom : .....  
Adresse : .....  
N° de Tél. : .....

**Le début du chantier** est prévu pour le : .....

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'assurance de notre considération distinguée.

Biffer la mention inutile

A ....., le .....  
(Signature)

*La vérification de l'implantation est une opération relativement rapide qui ne requiert pas votre présence, mais nécessite que les limites de la propriété soient clairement établies.*

*Si vous êtes en possession d'un plan de Bornage de votre terrain, pouvez vous en faire parvenir une copie ou un scan au délégué du Collège, ceci permettra la vérification et vous fera gagner du temps. Veillez lors de l'implantation à matérialiser le niveau de référence (niveau rez ou autre) à un endroit aisément identifiable et non équivoque.*

*NB. Il est inutile de contacter le délégué tant que les chaises ne sont pas posées.*

**La redevance à payer est de 194,20 € HTVA soit 234,98 € TVAC par implantation de moins de 250 m<sup>2</sup> et de 52 €HTVA/heure soit 62,92 €/h TVAC par implantation de plus de 250 m<sup>2</sup> au sol. La somme est à verser sur le compte communal suivant : 091-0005367-61 avec en communication le nom du demandeur et la référence du permis.**

**Coordonnées du délégué du Collège communal : Monsieur Yvan BARTHELEMY - GEOMETRIC  
Rue d'Orgeo n°24 à 6880 BERTRIX – mail :yb@geometric.be  
N° de Tél. : 061/23.44.36. Fax : 061/27.13.35**